

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-06-11

Avis du CSRPN de Normandie

Élaboration du plan de gestion 2022-2030 de la Réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival (Calvados –gestionnaire : Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie)

Présentation du dossier

La réunion de la commission « espaces » s'est tenue à Ouistreham en présence de 7 membres, le 1^{er} juin 2022.

Lucie Dufay et Jérémy Lebrun (représentants le CEN Normandie, gestionnaire) ont présenté le projet de second plan de gestion de la réserve, en présentant le périmètre du site et ses principales caractéristiques et enjeux patrimoniaux (volet géologique, milieux ouverts calcicoles et boisements). Il est rapporté l'avis exprimé par le Conseil scientifique du CEN sur certaines corrections de forme, et le besoin de précision sur la caractérisation et le devenir des boisements principalement.

Le document de gestion est élaboré selon la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion rédigé par l'OFB/RNF (cahier technique CT88), réduisant le nombre et clarifiant les objectifs et les modalités de suivi en comparaison au précédent plan de gestion.

L'intervention du Conservatoire s'appuie sur la mise en place d'un pâturage caprin, puis caprin et bovin, organisé selon un plan de pâturage établi par sous-secteurs mobiles, impliquant une grande présence du technicien zootechnique sur le terrain, notamment pour assurer le suivi et la contention du troupeau.

Par ailleurs, plusieurs éléments structurants pour la mise en œuvre de la gestion sont exposés, tels que le statut privé du site (propriété d'un particulier avec usufruitier), les contraintes liées à la réouverture dans un contexte de site inscrit, d'APB et d'espace boisé classé, puis la question de l'ouverture au public au regard de la volonté d'éviter l'intervention dans le secteur boisé.

Le plan de gestion s'articule autour de 6 Objectifs à Long Terme, 31 Objectifs du Plan et 58 opérations.

Principales remarques de la commission :

La qualité du travail mené sur le site et la clarté des documents est soulignée.

Plusieurs questionnements sont toutefois soulevés au fil de la présentation :

- Sur la question des risques présents sur le site et de la maîtrise foncière, il est précisé le risque de développement de la végétation sur les objets géologiques et la dynamique de végétation sur les secteurs ouverts. Le site est la propriété d'un particulier qui souhaite préserver le site, tout en indiquant quelques exigences, en termes de maîtrise de la fréquentation notamment.
- Concernant les contraintes pour la restauration de secteurs ouverts calcicoles, il est indiqué l'inadéquation de l'Arrêté de Protection de Biotope (APB) avec les enjeux de la réserve et la nécessité de le supprimer, en cohérence avec le dialogue entamé auprès de la DREAL. Sur le classement en Espace

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Boisé Classé (EBC), la procédure d'élaboration du PLUi étant engagée, il n'est plus possible de réviser le zonage classé dans le PLU. Les échanges entre la communauté de communes, le CEN et la DDTM sont engagés et doivent préparer la révision du zonage de l'EBC, en le supprimant ou a minima en le resserrant autour du secteur boisé du site qui a vocation à être conservé en îlot de vieillissement. Il est préconisé de caractériser les peuplements forestiers (localisation des DMH, approche dendrologique et synusiale) dans les trois ans à venir, de préparer un document sur le modèle du Règlement type de gestion pour les boisements du site, exprimant clairement leur vocation, afin d'éclairer de la meilleure manière possible les demandes de défrichement en lien avec le souhait de réouverture de secteurs. Une période d'entretien des secteurs ouverts est préconisée en début de plan de gestion, en attendant la remise à plat du zonage de l'EBC.

- L'ouverture au public du site implique un vrai arbitrage sur la pratique de gestion envisagée sur la partie boisée mise en défens du pâturage, entre libre évolution ou mise en îlot de vieillissement. Ce choix doit être éclairé par les conséquences en termes de fréquentation, de mise en sécurité et de responsabilité du gestionnaire et du propriétaire. La commission exprimant sa préférence pour la mise en îlot de vieillissement (qui permet les coupes de sécurisation, avec possibilité de laisser le bois sur place), afin de permettre un certain suivi et mise en expérience de nature en sous-bois dans ce secteur de plaine.
- Concernant la description des boisements, il est signalé un besoin de mise en cohérence des éléments décrits entre le plan de gestion et la fiche ZNIEFF révisée en 2021.
- Le plan de pâturage interroge sur la ressource alimentaire disponible pour les bovins en hiver. La planification du pâturage au travers du plan de pâturage doit permettre des possibilités de variabilité interannuelle.
- La gestion des lisières interroge, à la fois sur le potentiel caractère rudéral des végétations restaurées et sur les solutions techniques pour favoriser un écosystème dynamique, et il est souligné l'importance de les gagner sur les espaces boisés, et non sur les secteurs ouverts.
- Les outils de suivis sur les RN doivent être exemplaires et il apparaît intéressant d'envisager d'étudier les retombées d'azote atmosphérique au regard du contexte industriel de la plaine de Caen.
- Par ailleurs, quelques coquilles sont signalées et une dichotomie entre certains enjeux et facteurs clés de réussite, avec quelques redondances, mais de manière marginale.

Avis du CSRPN de Normandie :

Le CSRPN émet un avis favorable au projet de plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des anciennes carrières d'Orival 2022-2030 réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie.

Il félicite l'intervention conservatoire sur cette réserve ayant permis sa conservation jusqu'alors, ainsi que la qualité des documents présentés, mettant en exergue une excellente connaissance des enjeux du site desquels découlent des Objectifs à long terme et un volet opérationnel apparaissant pertinents.

Le CSRPN propose néanmoins plusieurs points d'améliorations à apporter au document :

- Une mise en cohérence des éléments de description des boisements est nécessaire, au regard de la fiche ZNIEFF notamment ;
- La programmation des opérations en lien avec la réouverture de secteurs calcicoles doit être prévue après la procédure administrative engagée en lien avec le classement en espace boisé classé et donc plutôt dans la seconde partie de mise en œuvre du plan de gestion.
- Un document type de gestion peut être mis en place afin de préparer le dialogue avec la DDTM sur les opérations de réouverture ;
- L'opportunité offerte par la remise à plat des autorisations administratives préalables à la réouverture de secteurs, en lien avec la révision de l'EBC et de l'APB, doit permettre d'envisager dans cette période une phase d'amélioration des connaissances, en particulier par une meilleure caractérisation des peuplements forestiers, permettant de mieux documenter le choix des secteurs à privilégier et les méthodes d'intervention à privilégier.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

- Le devenir du secteur boisé en exclos doit être arbitr , afin d'envisager clairement les op rations de gestion et possibilit s d'ouverture au public sur ce secteur.
- Pr voir une op ration de suivi des retomb es d'azote atmosph rique, compte tenu du caract re expos  de ce site en secteur de plaine.

Le CSRPN sera attentif   l' valuation   mi-parcours de ce plan de gestion, notamment pour accompagner le gestionnaire dans les questionnements soulev s en lien avec les  volutions constat es.

Conform ment   l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le pr sent avis est transmis   Monsieur le Pr fet de la r gion de Normandie et   Monsieur le Pr sident du Conseil R gional et sera publi  sur le site de la DREAL au titre du porter   connaissance des travaux du Conseil.

Le Pr sident du CSRPN



Thierry LECOMTE